

200.000 enfants perdus, C'est beaucoup trop !

Cap Enfance

«**Mon papa, le juge et moi**» aime le dialogue et les collaborations avec d'autres projets humanistes. Cap Enfance apportera dans chaque numéro sa contribution au magazine. La campagne de Cap Enfance «**200.000 enfants ne voient quasi plus leur maman ou leur papa**» continue dans l'indifférence de nos politiques. Voici les revendications de Cap enfance.

Collaboration ...

CAP Enfance a entamé début 2008 une campagne d'information dans le métro bruxellois à propos de la problématique des 200.000 enfants en Belgique qui ne voient quasi plus leur papa ou leur maman. A travers cette action, CAP Enfance souhaite surtout venir en aide à tous les parents, papas et mamans, qui souffrent quotidiennement de l'éloignement affectif de leurs enfants et à tous les enfants qui souffrent de ne plus voir soit leur maman soit leur papa.

Les causes de cette situation sont multiples. CAP enfance met cependant l'accent sur deux causes majeures : la perte de repères en matière d'éducation des enfants pour beaucoup de pères et de mères et le manque de solutions appropriées apportées par le monde judiciaire à la problématique des séparations et du divorce. Pour y remédier, CAP Enfance souhaite mettre en œuvre une politique d'aide à plusieurs niveaux.

- CAP enfance demande que des formations à la parentalité (parenté) soient proposées systématiquement par les tribunaux aux parents qui se séparent. Ces formations pourraient proposer aux parents un contrat « de bonne conduite ». Les signataires de tels contrats démontreraient en quelque sorte leur bonne volonté. Celle-ci est essentielle pour le choix du parent principal dans le cadre d'un hébergement non-égalitaire, l'hébergement égalitaire restant le modèle prioritaire quand les deux parents agissent de bonne foi.

- CAP Enfance souhaite sensibiliser le monde politique au problème de la violence subie par de nombreux enfants, pères et mères. Le rapt parental fait déjà l'objet de plusieurs textes légaux. Il convient de lui adjoindre un volet relatif à l'aliénation parentale qui est une forme « douce » mais perverse du rapt. La pénalisation de l'aliénation parentale doit être à l'agenda de nos parlementaires. A elle seule, cette initiative ne sera cependant pas suffisante ; une prise en charge efficace des victimes devra être proposée.

- CAP Enfance souhaite initier une révolution des mentalités au sein du monde judiciaire. CAP Enfance demande une simplification du droit familial et de la procédure judiciaire en matière familiale. La loi sur l'hébergement égalitaire de Mme

Onkelinx va dans le bon sens. D'autres lois supplétives doivent être proposées aux parents afin qu'ils puissent mieux négocier le quotidien d'une famille séparée ou recomposée.

Si tout le monde s'y met, en quelques années, près de 100.000 enfants pourront à nouveau vivre harmonieusement avec leur papa ou leur maman.

CAP Enfance assure une permanence téléphonique de 15 à 19h. du mardi au jeudi au numéro 0495 / 317.185 (pendant les périodes scolaires).



Mon papa, le juge et moi **recherche des jugements**

Vous pensez être victime du système, votre jugement vous paraît injuste, nous le commenterons tout en vous garantissant l'anonymat. Votre jugement est positif, vous baignez dans le bonheur, votre témoignage et votre jugement nous intéressent.

*Mon papa,
Le juge et moi*